

Un des plans est signé par M. Baugrand-Champagne, architecte de jardins, et l'autre par MM. Ross et Macfarlane, architectes, et Rickson & Outlet, architectes de jardins.

M. le président demande aux membres de la Commission, si, dans leur opinion, il serait opportun de nommer un avisier pour aider à faire le choix d'un plan.

M. l'échevin Major propose

Et il est

Résolu: Attendu que deux plans seulement ont été transmis à cette Commission, que celles-ci procédèrent à l'examen de ces plans et fasse un choix sans recourir aux lumières d'un architecte.

Les concurrents sont alors invités à expliquer leurs plans aux membres de la Commission.

M. Ross soumet à la Commission des explications écrites de son plan et il déclare que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par deux entrepreneurs, le coût de l'exécution de son dit plan s'élèvera à \$15,000.

En réponse à une question posée par M. l'échevin Lavallée, M. Ross déclare que la couverture de la terrasse et du café sera en bardeau et que la substitution de la tuile à ce matériel entraînerait une dépense supplémentaire de \$4,000 à \$5,000.

M. Baugrand-Champagne explique à la Commission que la construction qu'il a projetée sera en béton armé et que le coût de ladite construction n'excèdera pas \$15,000. Il ajoute qu'il est prêt à entreprendre de faire exécuter son plan pour ladite somme de \$15,000 et à fournir à la ville toutes les garanties nécessaires.

Et un débat s'en suivit

Sur proposition de M. l'échevin Walsh.

Il est

Résolu: Que lorsque cette Commission s'ajournera, elle soit ajournée à vendredi le 15 courant, à 2,30 heures afin de donner aux membres de la Commission le temps nécessaire pour examiner les plans soumis.

—Relativement à la demande du Département des Travaux publics, (Ottawa), pour la cession de la place Royale, le secrétaire fait rapport que ce morceau de terrain a été acheté en 1845 de M. Wm. Dow, au prix de \$2,400 et qu'il n'y a aucune obligation ou restriction dans l'acte de vente.

—Soumise et lue une lettre de M. Jos. Langlois, concessionnaire des privilèges dans l'île Ste-Hélène, demandant la permission d'ériger une glissoire en serpent dans ladite île Ste-Hélène.

Déposée sur le bureau.

—M. Jos. Langlois demande que ses deux cautionnements de \$500, en rapport avec ses contrats pour la vente des rafraîchissements et l'exploitation de jeux et pour le service des bateaux traversiers entre l'île Ste-Hélène et la Ville, lui soient remis et il offre de fournir deux cautions pour le même montant. MM. M. Perreault et R. Gohier fils.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de remettre à M. Langlois, lesdits cautionnements et d'accepter MM. M. Perreault et R. Gohier fils comme cautions au montant de \$1,000 pour la bonne et fidèle exécution de toutes les clauses et conditions desdits contrats.

—Soumis un plan d'un kiosque que M. J. Langlois se propose d'ériger dans l'île Ste-Hélène.

Résolu: D'autoriser ledit M. Langlois à ériger ce kiosque à l'endroit qui lui sera indiqué par le surintendant.

—A la demande de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: D'autoriser le surintendant des squares de planter les arbres rue Lasalle entre la rue Gilford et le Parc LaFontaine et à les replanter en droite ligne.

—**Résolu:** De prier le secrétaire de voir le Premier Ministre de la Province de Québec relativement à l'établissement d'un sentier sur la partie nord-ouest du terrain de l'école Normale Jacques-Cartier.

—M. l'échevin Lavallée attire l'attention de la Commission sur le développement considérable de la ville et sur le fait que l'on n'a pas songé encore à réserver dans les environs de Montréal des terrains pour l'établissement de parcs.

"Dans toutes les villes de progrès, dit-il, l'on achète dans les banlieues de grandes étendues de terrain pour les transformer en parcs publics, lorsque le besoin s'en fait

One of said plans was signed by Mr. Baugrand-Champagne, garden-architect; and the other by Messrs. Ross & Macfarlane, architects, and Rickson A. Outlet, garden architect.

The Chairman asked the members of the Committee whether, in their opinion, they thought it was proper to appoint a professional adviser to help them in the choice of a plan.

On motion of Ald. Major,

It was

Resolved: Whereas only two plans have been sent to the Committee, they proceed to examine said plans and make a choice without the assistance of an architect.

The competitors were then invited to explain then plans to the members of the Committee.

Mr. Ross submitted written explanations of his plan and stated that, according to information furnished by two contractors, the cost of the carrying out of said plan would be \$15,000.

In reply to a question made by Ald. Lavallée, Mr. Ross stated that the roof of the terrace and of the cafe would be covered with shingles, and that by substituting tiles for shingle, it would entail a supplementary expense of \$4,000 to \$5,000.

M. Baugrand-Champagne explained that his proposed building would be of concrete, and that the cost of same would not exceed \$15,000. He added that he was ready to undertake the execution of his plan for the said sum of \$15,000 and to give the City all the securities required.

And a debate arising.

On motion of Ald. Walsh,

—It was

Resolved: That when the Committee adjourns it stands adjourned until Friday the 15th instant, at 2,30 in order to give to the members of the Committee sufficient time to study the plans submitted.

—Anent the request of the Department of Public Works (Ottawa) for the cession of Place Royale, the secretary reported that the piece of land in question had been purchased in 1845 from Mr. Wm. Dow for \$2,400, and that there is no obligation or restriction mentioned in said deed.

—Submitted and read a letter from Mr. Jos. Langlois, lessee of the privileges in connection with St. Helen's Island, asking to be authorized to erect roller coasters in the Island.

Laid on the table.

—Mr. Jos. Langlois asked that his two bonds of \$500. re his contracts for selling refreshments and holding games and amusements, and for operating ferry boats between St. Helen's Island and the City, be remitted to him, and he offered to furnish two sureties for the same amount; viz. Messrs. M. Perrault and R. Gohier and fils.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said securities be remitted to Mr. Langlois, and that Messrs. M. Perrault and R. Gohier and fils be accepted as securities to the amount of \$1,000, for the faithful fulfilment of all the terms and conditions of said contracts.

—Submitted plan of a kiosk which Mr. Langlois proposed to erect in St. Helen's Island.

Resolved: That Mr. Langlois be authorized to erect said kiosk in a site to be located by the superintendent.

At the request of Ald. Lavallée,

—It was

Resolved: That the superintendent of squares be authorized to take up trees on Lasalle street, between Gilford and Lafontaine Park, and to replant them on a straight line.

Resolved: That the secretary be instructed to interview the Premier Minister of the Province of Quebec, anent the laying out of a pathway on the north-western part of the grounds occupied by the Jacques Cartier Normal School.

—Ald. Lavallée, drew the attention of the Committee to the considerable development of the City and to the fact that no attention had, so far, been given to the reservation of grounds in the vicinity of Montreal, for the establishment of Parks.

"In all progressive cities," he said, "large tracts of land are bought in the suburbs, to be converted into public parks, when required, and I do not see why the City